

L'aide apportée aux équipes des écoles et établissements pour la gestion des élèves hautement perturbateurs est **une des priorités de l'année scolaire 2020-2021**. Outre l'engagement des personnels enseignants et non enseignants, leur prise en charge nécessite le concours de plusieurs acteurs qui relèvent du secteur médico-social, de la justice, du social ou de l'éducation. De plus, ont été recrutés cette année par l'agence régionale de santé, en relation avec des établissements sociaux et médico-sociaux, **deux équipes mobiles d'appui à la scolarisation**. Les **maires**, les **représentants des collectivités** et des **forces de l'ordre**, sont également des partenaires locaux pouvant être sollicités pour concourir à la **résolution d'une situation complexe**.

C'est en **équipes pluridisciplinaires de proximité** que sont trouvées collectivement les réponses les plus appropriées.

Madame Laurence Thomas, chargée de mission « élèves hautement perturbateurs », a été recrutée à la rentrée 2020 pour intervenir dans les domaines suivants :

- recensement et suivi des situations ;
- observation des comportements d'élèves en situation scolaire ;
- soutien et accompagnement des équipes pour analyser la situation, apporter des aides concrètes et faciliter la mise en relation des différents partenaires ;
- conception et mise en œuvre d'actions d'aide et de formation ;
- création d'outils spécifiques ;
- contribution à l'évolution de pratiques adaptées ;
- travail en collaboration avec les équipes mobiles d'appui à la scolarité (EMAS) : conseils au niveau des équipes enseignantes ou intervention directe auprès de l'élève.

EVALUATION DU NIVEAU DE PREVENTION ET D'INTERVENTION :			
Les directeurs d'école, les inspecteurs et les chefs d'établissement informent ou saisissent la chargée de mission en fonction de trois niveaux.			
Niveau 1	Prévenir	Situation acceptable au niveau de la classe. Aménagements mis en œuvre par l'équipe pédagogique.	Information de : - chargée de mission - IEN ou chef d'établissement
Niveau 2	Agir	Amplification des difficultés comportementales. Situation de crises momentanées. Nécessite l'intervention d'autres professionnels de l'éducation nationale (maitre spécialisé, psychologue, médecine scolaire, enseignant référent, professeur ressource autisme, conseiller pédagogique, EMAS).	Information de : - chargée de mission - IEN ou chef d'établissement
Niveau 3	Protéger	Grande difficulté qui impacte l'élève, ses pairs et/ou le personnel. Questionnement autour du maintien au sein du groupe classe. Intervention éventuelle d'une EMAS.	Intervention de la chargée de mission sollicitée par l'IEN ou le chef d'établissement
La chargée de mission peut intervenir dès les niveaux 1 et 2.			

Nombre de saisines mission inclusion et vie scolaire - Situation au 09/12/20

Premier degré	
Aix les Bains	5
Albertville	8
Chambéry 1	8
Chambéry 4	5
Combe de Savoie	5
Maurienne	5
Tarentaise	4
Total	40

Second degré		
Chambéry	4	
Albertville	2	
Total	6	

Service de l'école inclusive

Laurence THOMAS - Chargée de mission inclusion et vie scolaire

Tél : 06 16 65 09 16

Mail : missioninclusionetviescolaire73@ac-grenoble.fr